



COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance de **9 novembre 2023**

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
43	31	7	5

Date de convocation le **3 novembre 2023**Présidente : Madame La Maire Hélène **GEOFFROY**Secrétaire : Monsieur Karim **BALIT****V_DEL_23119_14****Création des conseils des crèches municipales****Rapporteure: Madame DAHOUM****Présents :**

Hélène **GEOFFROY**, Stéphane **GOMEZ**, Kaoutar **DAHOUM**, Matthieu **FISCHER**, Muriel **LECERF**, Philippe **MOINE**, Myriam **MOSTEFAOUI**, Antoinette **ATTO**, Régis **DUVERT**, Nadia **LAKEHAL**, Michel **ROCHER**, Patrice **GUILLERMIN - DUMAS**, Nassima **KAOUAH**, Fatma **FARTAS**, Yvette **JANIN**, Joëlle **GIANNETTI**, Liliane **GILET-BADIOU**, Eric **BAGES-LIMOGES**, Véronique **STAGNOLI**, Dehbia **DJERBIB**, Charazède **GAHROURI**, Harun **ARAZ**, Abdoulaye **SOW**, Frédéric **KIZILDAG**, David **LAÏB**, Richard **MARION**, Ange **VIDAL**, Carlos **PEREIRA**, Christine **BERTIN**, Karim **BALIT**, Soufia **MAAROUK**

Procuration :

Ahmed **CHEKHAB** donne pouvoir à Myriam **MOSTEFAOUI**, Josette **PRALY** donne pouvoir à Nadia **LAKEHAL**, Pierre **DUSSURGEY** donne pouvoir à Muriel **LECERF**, Bernard **RIAS** donne pouvoir à Karim **BALIT**, Christine **JACOB** donne pouvoir à Stéphane **GOMEZ**, Audrey **WATRELOT** donne pouvoir à Christine **BERTIN**, Monique **MARTINEZ** donne pouvoir à Kaoutar **DAHOUM**

Absents :

Nacera **ALLEM**, Nordine **GASMI**, Mustapha **USTA**, Sacha **FORCA**, Maoulida **M'MADI**

Mesdames, Messieurs,

Envoyé en préfecture le 23/11/2023

Reçu en préfecture le 23/11/2023

Publié le



ID : 069-216902569-20231109-V_DEL_23119_14-DE

La municipalité organise depuis plusieurs années des instances consultatives avec les habitants dans différents domaines. Le conseil consultatif des parents de jeunes enfants est un lieu d'échange, de construction et de débats privilégiés permettant à la municipalité de disposer annuellement d'un espace de dialogue et d'échanges directs avec les familles. Afin de permettre aux parents des crèches de pouvoir s'impliquer davantage, de mettre les familles en réseaux et de réaliser des synergies nouvelles en lien avec la municipalité, des conseils de crèche sont à leur tour créés.

En effet, au-delà d'un mode de garde proposé aux parents, les structures d'accueil de la petite enfance jouent aujourd'hui un rôle prépondérant en matière de prévention et d'éducation. Elles sont à ce titre un réel trait d'union entre vie privée et vie professionnelle. Elles accompagnent ainsi les parents dans leur rôle éducatif, dans le respect de leurs responsabilités parentales.

L'accueil des jeunes enfants nécessite d'indispensables coopérations entre les parents et les professionnels de la petite enfance. L'instauration d'un Conseil de crèche pour chacune des crèches municipales, vise à faciliter ces échanges. Il s'agit d'une instance consultative, d'un espace de dialogue et d'information entre les parents et les professionnels petite enfance, en présence de Madame la Maire ou de son représentant, qui a pour but d'associer plus étroitement les parents à la vie de la crèche et de mieux répondre à la demande des familles. Il a également pour vocation de favoriser la participation des parents et d'en faire des partenaires à part entière, afin qu'ils soient concertés et informés sur le quotidien de la vie de la crèche.

Par le biais de cette instance de concertation, chaque partie présente auprès des enfants, est consultée et peut améliorer la qualité de l'accueil, afin de créer les meilleures conditions pour le développement harmonieux de chaque enfant, dans le cadre d'un projet d'établissement.

Le Conseil de crèche a ainsi pour objectifs :

- d'organiser et de favoriser la rencontre entre parents, professionnels et collectivité ;
- de donner une place à l'expression et la participation des parents sur la vie quotidienne de leurs enfants dans les structures d'accueil collectif ;
- de mieux évaluer les besoins des familles ;
- de promouvoir l'émergence et la mise en œuvre de projets d'intérêts individuels et collectifs concernant la structure d'accueil et leurs articulations avec les différents partenaires locaux (sociaux, culturels et de loisirs) ;
- d'être attentif à la bonne évolution du projet d'établissement de la structure : projet social, projet éducatif et projet pédagogique.

Le Conseil de crèche peut :

- être informé des conditions générales d'accueil des enfants (activités pédagogiques, alimentation, regroupements, fermeture pour réunions ou vacances...) ;
- être consulté sur l'organisation intérieure et la vie quotidienne de la crèche ainsi que sur les travaux d'équipements ;
- susciter des rencontres et favoriser les liens, les échanges et les entraides entre parents non seulement en tant qu'usagers des structures d'accueil de la petite

enfance mais aussi en tant qu'habitants du quartier.

Le Conseil de crèche n'exerce en aucun cas une tutelle sur les enfants et ne se substitue pas à leur rôle ou à celui de l'équipe.

En aucun cas le Conseil de crèche ne débattrait de problématiques individuelles.

Les parents souhaitant intégrer le Conseil de crèche doivent le faire savoir chaque année au mois de septembre auprès de la structure qui accueille leur(s) enfant(s). La participation est valable un an, de septembre à septembre et peut être renouvelée.

Ce Conseil se réunit au moins deux fois par an et chaque fois que cela s'avère nécessaire sur l'initiative d'un des représentants.

Les parents élus pour représenter chaque crèche, sont invités de droit au Conseil consultatif annuel des parents de jeunes enfants, ouvert à tout parent d'enfants en bas-âge, en présence de Madame la Maire et des élus comme à tout autre Conseil consultatif sur la commune.

L'organisation du Conseil a été testée sur chaque crèche municipale avec succès sur l'année scolaire 2022/2023. Un Conseil de crèche sera ainsi mis en place pour chacune des crèches municipales de la Ville :

- Au Clair du Mas ;
- La Grange aux Lutins ;
- L'Orange Bleue ;
- Brin de Lune ;
- La Boîte à Malices ;
- Jardin Mosaïque ;
- Marie-Louise Saby,

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- approuver le principe de création des Conseils des crèches municipales et leurs modalités de fonctionnement.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré, décide,

- d'approuver le principe de création des Conseils des crèches municipales et leurs modalités de fonctionnement.

Envoyé en préfecture le 23/11/2023

Reçu en préfecture le 23/11/2023

Publié le

ID : 069-216902569-20231109-V_DEL_23119_14-DE



Suffrages exprimés	38	
Vote(s) Pour	38	Hélène GEOFFROY , Stéphane GOMEZ , Kaoutar DAHOUM , Matthieu FISCHER , Muriel LECERF , Philippe MOINE , Myriam MOSTEFAOUI , Ahmed CHEKHAB , Antoinette ATTO , Régis DUVERT , Nadia LAKEHAL , Michel ROCHER , Josette PRALY , Patrice GUILLERMIN - DUMAS , Nassima KAOUAH , Pierre DUSSURGEY , Fatma FARTAS , Bernard RIAS , Yvette JANIN , Joëlle GIANNETTI , Liliane GILET-BADIOU , Eric BAGES-LIMOGES , Véronique STAGNOLI , Dehbia DJERBIB , Charazède GAHROURI , Christine JACOB , Harun ARAZ , Abdoulaye SOW , Frédéric KIZILDAG , David LAÏB , Audrey WATRELOT , Richard MARION , Ange VIDAL , Carlos PEREIRA , Christine BERTIN , Monique MARTINEZ , Karim BALIT , Soufia MAAROUK
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Ainsi fait et délibéré le jeudi 09 novembre 2023.



Le secrétaire de séance

Karim **BALIT**